



Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC Consultation externe

Grille de questions pour la prise de position sur le projet de décret d'adhésion à l'AIMP 2019, sur l'avant-projet de loi sur les marchés publics (LMP-FR) et le projet de règlement d'application (RMP-FR)

À renvoyer SVP :

- au format Word
- par courriel à nathalie.liaudat@fr.ch
- jusqu'au lundi 23 août 2021

1) Informations

Date	Entité consultée	Renseignements auprès de: nom, prénom, département, adresse, tél., courriel
18.08.2021	PLR.Les Libéraux-Radicaux du canton de Fribourg	Wicht Jean-Daniel, Directeur, Route de l'Industrie 71, 1791 Courtaman 026 460 80 24 – jd.wicht@ffe-fbv.ch

2) Remarques et propositions concernant le projet de décret d'adhésion à l'AIMP 2019

Veillez inscrire vos remarques relatives à chaque article dans la colonne «Remarque» et faire part de vos suggestions (modifications, améliorations) dans la colonne «Proposition».

Article	Remarque	Proposition	À laisser vide svp
Remarques préliminaires	Nous soutenons l'adhésion du canton de Fribourg à l'AIMP.		
Art. 1			
Art. 2			
Art. 3			

Autres remarques	
-------------------------	--

3) Remarques et propositions concernant l'avant-projet de loi sur les marchés publics (LMP-FR)

Veillez inscrire vos remarques relatives à chaque article dans la colonne «Remarque» et faire part de vos suggestions (modifications, améliorations) dans la colonne «Proposition».

Article	Remarque	Proposition	À laisser vide svp
Remarques préliminaires	Nous n'avons aucune remarque à formuler sur les articles 1 à 4.		
Art. 1			
Art. 2			
Art. 3			
Art. 4			
Art. 5	Nous soutenons l'article 5 dans sa forme initiale.		
Variante art. 5 al. 2		<i>Rejet de la variante de l'art. 5 al. 2</i>	
Art. 6	Nous soutenons l'article dans sa forme initiale. Il serait très difficile d'appliquer la variante. De plus, nous constatons que les CCT locale sont impossibles à étendre, donc à faire appliquer à des entreprises hors canton.		
Variante art. 6 al. 2		<i>Rejet de la variante de l'art.. 6 al. 2</i>	

Art. 7	Nous soutenons l'article dans sa forme initiale.	
Variante art. 7		<i>Rejet de la variante de l'art.7</i>
Art. 8		
Art. 9		
Art. 10	Nous saluons l'introduction de cet article concernant l'introduction d'une étude préliminaire pour déterminer le choix de la procédure.	
Art. 11		
Art. 12	Les entrepreneurs saluent également la création d'une autorité de surveillance. Ils appelaient depuis longtemps cette autorité qu devrait permettre à terme une amélioration du processus de passation des marchés publics.	
Art. 13		
Variante art. 13	Nous pensons qu'il est important que l'exclusion d'une entreprise de futurs marchés publics soit prononcée par la même Direction qui est en charge de la lutte contre le travail au noir. Nous rejetons la variante de l'art. 13.	<i>Rejet de la variante art. 13</i>
Art. 14		
Variante art. 14	Il est impératif que l'association des communes fribourgeoises participe au centre de compétence en matière de marchés publics. C'est au niveau des communes que les entrepreneurs rencontrent les plus grandes difficultés dans la qualité des appels d'offres et la manière dont ceux-ci sont appréhendés parfois par des mandataires encore peut au courant des procédures.	<i>Rejet de la variante de l'art. 14</i>
Art. 15		
Art. 16		
Art. 17		
Art. 18		
(optionnel)		
Art. 19		
Art. 20		

Autres remarques	
-------------------------	--

4) Remarques et propositions concernant le projet de règlement (RMP-FR) et ses annexes 1 et 2

Veillez inscrire vos remarques relatives à chaque article dans la colonne «Remarque» et faire part de vos suggestions (modifications, améliorations) dans la colonne «Proposition».

Article	Remarque	Proposition	À laisser vide svp
Remarques préliminaires			
Art. 1			
Art. 2			
Art. 3			
Art. 4			
Art. 5			
Art. 6			
Art. 7			
Art. 8			
Art. 9			
Art. 10			

Art. 11	
Art. 12	
Art. 13	
Art. 14	
Art. 15	
Art. 16	
Art. 17	
Art. 18	
Art. 19	
Variante al. 2 et 3	Nous soutenons la variante <i>Appliquer la variante al. 2 et 3</i>
Art. 20	
Art. 21	
Art. 22	
Art. 22 al. 5 (optionnel)	Les statistiques permettent d'analyser le marché. Cette option nous paraît très intéressante et nous la soutenons. <i>Introduire l'article 22 al. 5</i>
Art. 23	
Art. 24	
Autres remarques	
Annexe 1 RMP-FR	Aucune remarque.
Annexe 2	Aucune remarque.

